



Fédération Syndicale Unitaire

## Bulletin de la section FSU du Conseil Général d'Eure-et-Loir.

3, rue Louis Blériot, BP 81125,  
CHAMPHOL, 28 304 MAINVILLIERS Cedex

Tel : 02 37 21 23 96

Fax : 02 37 21 39 89

Mél : sdu.clias-fsu28@orange.f

# CG 28 info n°4

### Mort aux fonctionnaires !

Après la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), après la suppression de dizaines de milliers d'emplois publics, après l'instauration de la prime au mérite ; trois nouvelles attaques contre la Fonction Publique et par voie de conséquence contre le service public viennent d'être décochées par le pouvoir.

1- la loi Poisson adaptée le 9 juin dernier par l'Assemblée nationale libéralise le partage des salariés par des groupements d'employeurs. Dans son article 4, elle ouvre la possibilité aux collectivités territoriales d'y participer.

En clair, le Département pourrait vous prêter momentanément à n'importe quelle entreprise privée.

2- le projet de loi «mobilité» visant notamment :

- à exonérer l'administration de l'harmonisation des rémunérations par l'accompagnement indemnitaire de la mobilité des agents,
- à remettre en cause les garanties d'emplois et de carrières par le processus de réorientation professionnelle pouvant être imposé aux fonctionnaires.
- à autoriser le cumul d'emplois à temps incomplet entre les 3 fonctions publiques
- à permettre aux administrations de recourir aux agences d'intérim pour les remplacements.



3- et enfin une proposition de loi émanant de 87 députés (dont pour l'Eure-et-Loir JP GORGES, J HAMMEL et P VIGIER ou encore du Président des Centres de gestion : J.A.BENISTI) vise à supprimer le statut de fonctionnaire. Si cette loi devait passer, à compter du **1er janvier 2010**, seuls les fonctionnaires assumant les missions régaliennes de l'Etat seraient recrutés par concours. Les fonctionnaires en poste auraient un an pour choisir entre le statut et le contrat.

Pour les nouveaux entrants, plus de concours et le contrat deviendrait la règle faisant table rase de l'égalité de traitement des agents, de la sécurité de l'emploi et de leur indépendance notamment vis-à-vis du pouvoir politique.

Face à ces attaques répétées, aucun doute, c'est bien la mort des fonctionnaires à relativement court terme.

Vous savez le fonctionnaire, celui qui assume le «service public» en toute indépendance, pour tous les usagers, quels que soient leur milieu social, leur lieu de résidence ou leur opinion ; c'est ce fonctionnaire là, qu'on veut abattre et tout cela en catimini, à la douceur de l'été...

Pour sauver le service public, l'implication de tous est nécessaire, FAITES LE SAVOIR AUTOUR DE VOUS.

**NE LES LAISSONS PAS FAIRE**

#### SOMMAIRE

**Page 1 : Mort aux fonctionnaires !**

**Page 2 : Compte-rendu de la CAP du 15 mai 2009  
Quand la FSU rencontre l'administration**

**Page 3 et 4 : Compte-rendu du CTP du 12 juin 2009**

*Bonnes vacances à tous et  
prenez des forces pour les  
combats qui nous attendent  
dès septembre.*

Lors de la sortie du bulletin C.G. 28 n°2, les représentants du personnel CTP avaient évoqué leurs inquiétudes quand au dialogue social avec le Conseil Général. Nos craintes quant au bon déroulement de la CAP se sont avérées fondées. Les représentants CAP FSU se sont heurtés aux mêmes difficultés lors de la première CAP depuis les élections.

En effet, l'Administration nous a clairement défini que tous les agents devront être proposés par les chefs de service et/ou les directeurs en ce qui concerne :

- changement d'échelon ;
- avancement de grade ;
- promotion interne.

Tant pis pour ceux que leur chef ont décidé de saquer pour telle ou telle raisons !

### L'administration parle de «MERITE ET DE MANIERE DE SERVIR»

**Ainsi, l'âge et l'ancienneté dans le grade et/ou dans l'échelon de l'agent ne sont plus pris en compte que lorsque la loi l'impose et sont des éléments mineurs dans la décision !**

**LA FSU ne peut être qu'en désaccord avec ces critères et inquiète pour l'avenir des agents**

*MERITE : Nom masculin, ce qui rend une personne digne d'estime, de récompense.*

*SERVIR : Verbe (du latin servire, être esclave) s'acquitter de certaines fonctions, de certains devoirs.*

quant à leurs carrières professionnelles

**ALLONS-NOUS DONC ETRE OBLIGE DE DEMANDER CHAQUE MATIN A NOTRE CHEF DE SERVICE : « CHEF ? QUE DOIS-JE FAIRE AUJOURD'HUI POUR ETRE PLUS MERITANT QU'HIER ? »**

**ALLONS-NOUS DONC ETRE OBLIGE DE PRENDRE DES COURS DE «DANSE» POUR SAVOIR FAIRE LA REVERENCE A SON CHEF ?**



Décidément les ministres passent mais les objectifs demeurent...

Nous avons accompagné une délégation d'agents du Service de l'action sociale reçue par l'Administration, à la demande de la FSU, le mardi 19 mai 2009, dans le cadre de la réorganisation du service, envisagée par l'administration.

Cette audience avait été sollicitée par la FSU, suite à la pétition signée par 75 agents du service;

Cette pétition faisait état des inquiétudes des agents relatives à :

- des informations insuffisantes et discordantes selon les équipes,
- le déplacement de certains postes d'une circonscription à une autre sans que les critères n'en soient précisés,
- la réorganisation des secrétariats de territoire et de circonscription,
- la demande de positionnement des agents sur des fiches de poste non validées en CTP.

A ces inquiétudes, l'administration a répondu :

- qu'un certain flou dans la communication interne au sein des services du Conseil Général pouvait exister et entraîner des inquiétudes pour les agents;
- que les déplacements de poste d'une circonscription à une autre avaient été calculés sur des bases chiffrées !
- que l'évolution des postes de secrétariat serait revue au sein de groupes de travail du Projet de Service;
- que les fiches de poste seront examinées au CTP du 12.06.2009

## Réorganisation du service de l'action sociale

Face à ces réponses insuffisantes, la délégation a demandé :

- le maintien des postes du pôle Proximité qui ont été supprimés sur certaines circonscriptions,
- la revalorisation des régimes indemnitaires pour l'ensemble des agents,
- la mise en place d'un groupe de travail avec des représentants des agents pour :
- le maintien de postes sociaux suffisants pour continuer à assurer les missions de la polyvalence (Pôle Proximité)
- le maintien de poste «aide éducative et budgétaires».
- une présentation des bases chiffrées ayant justifié les déplacements de postes,
- le suivi des ajustements nécessaires à la réorganisation du service,
- L'assouplissement du schéma unique de fonctionnement des circonscriptions proposé qui ne tient pas compte des spécificités de chaque circonscription et de chaque équipe.

A ce jour, la FSU vous suggère de rester vigilant du fait de l'accroissement des tâches prévisibles sur certains postes de travail, lié à la réorganisation du service social et du contexte économique;

Cette mobilisation des agents permettra de ré interpellier très rapidement l'Administration sur les difficultés rencontrées à poursuivre nos missions, et sur la dégradation de nos conditions de travail.

La FSU souhaite être à vos côtés pour faire remonter vos cahiers de doléances et revendications.

Approbation des procès verbaux des séances des 5 février et 20 mars 2009 :

Dorénavant, suite à des remarques des différents syndicats, l'administration propose que les séances soient enregistrées.

### Règlement du CTP

Le projet présenté ne reprend pas en totalité les modifications et/ou compléments demandés le 5 février 2009 :

### omissions ou choix de l'administration !!!

De plus, l'administration refuse de prendre en charge, les frais de déplacement des suppléants des syndicats, la question reste posée pour les suppléants de l'administration !!

### L'administration aurait-elle des arrière pensées comme celle que les suppléants ne soient pas présents aux séances ? Quitte à tronquer le travail des syndicats ?

#### Direction des Finances

La cellule de l'évaluation et du contrôle s'appellera dorénavant "Service de l'évaluation et du contrôle de gestion".

La FSU s'interroge : pourquoi ce point aujourd'hui, alors que le CTP du 10 juillet va proposer le «projet de service» ainsi que le nouveau organigramme".

### **CHANGEMENT PERMETTANT A UN AGENT DE CATEGORIE A D'ÉVOLUER**

**LA FONCTION : chef de service serait-elle plus gratifiante ?**

### Nouvelle organisation du service social.

La mise en application des réformes de la protection de l'enfance, de la protection juridique des majeurs et du RSA amène le service à redéfinir son organisation, ses missions et ses pôles.

Cette nouvelle organisation dont la mise en place est prévue le **15 juin 2009 avec les moyens en personnel existant**, consiste à :

- dissoudre les pôles insertion et développement social,
- créer les pôles «logement et vie sociale», «éducation familiale et budgétaire»,
- modifier les missions et tâches «action sociale de proximité (arrêt

## CTP DU 12 JUIN 2009

des expertises d'agrément d'assistantes maternelles, glissement de la mission logement en pôle spécialisé, renforcement de la prévention générale dans le cadre individuel et collectif).

La FSU fait part à l'administration de l'inquiétude des agents :

1 - quant à la mise en place de cette organisation notamment dans la transmission des dossiers (agents informés de leur nouvelle affectation le 4 juin pour une mise en place le 15 juin 2009) et ce en raison notamment de l'absence à ce jour (12 juin) d'une note de service.

*L'administration répond que les agents ont été informés de cette mise en place par note de service en date du 5 mai 2009.*

La FSU fait remarquer à l'administration un problème dans la diffusion des informations (information accessible à tous ?), nous vérifierons.

2 - quant à la surcharge éventuelle de travail à venir, à savoir : l'arrêt des expertises d'agrément des assistantes maternelles qui devrait soulager Dreux 3, Chartres 3 et 4, Châteaudun et Nogent le Rotrou (secteurs principalement ruraux) sera t'il suffisant pour absorber la surcharge de travail liée aux réformes successives (le RSA, la protection de l'enfance, la protection juridique des majeurs mais aussi le droit au logement opposable); compte tenu du contexte économique actuel, les agents craignent une explosion de la précarité et qu'il y ait deux fois plus d'allocataires du RSA que du RMI. Aujourd'hui des familles jusqu'alors inconnues des services sociaux viennent s'ajouter aux usagers déjà nombreux.

La FSU précise que le pôle emploi du fait de la fusion ANPE - ASSEDIC ne pourra commencer à travailler dans le cadre du RSA qu'en janvier 2010. En attendant vers qui orienter ces personnes.

*L'administration répond que l'inquiétude est partagée tant au niveau de la charge éventuelle de travail qu'au niveau des dépenses que ces réformes successives risquent d'engendrer et que l'administration saura s'adapter.*

S'agissant du pôle emploi, il est répondu à la FSU que le pôle emploi instruera les dossiers.

*L'administration précise qu'un projet final sera présenté au CTP, probablement en novembre 2009.*

La FSU s'est abstenue : l'administration aura-t-elle, au moment voulu, les moyens de mettre en place les ressources humaines proportionnelles à ces enjeux ?

Nous serons vigilants à ce que le métier d'assistant social ne se limite pas uniquement à gérer des files d'attentes et de la paperasse - aider une personne ce n'est pas l'inclure dans un dispositif administratif mais c'est aller à sa rencontre, discuter avec elle, cela prend du temps, les travailleurs sociaux disposeront-ils de ce temps ?

### Evolution de l'organigramme du service insertion

Entrée en vigueur le 1er juin 2009 de la loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion.

L'évolution du service insertion porte sur la mise en place de sessions d'orientation visant à réaliser rapidement, après l'ouverture de droits à l'allocation, l'orientation des nouveaux entrants sur le dispositif RSA vers l'organisme le plus adapté pour augmenter qualitativement leur insertion sociale et/ou professionnelle.



### **HEURES MENSUELLES D'INFORMATIONS SYNDICALES (HMI)**

Pour le Conseil général, après Dreux en mars, une nouvelle HMI\* s'est tenue à Châteaudun en juin. De la même manière la FSU effectue des heures d'info dans les différents collèges du département.

\* HMI : heure d'information syndicale. Tous les agents de la fonction publique territoriale peuvent participer à une heure

par mois ou à plusieurs heures cumulées.

Si vous souhaitez que la FSU organise une HMI sur votre site, contactez-nous.

*L'administration avise les Directeurs des HMI programmées.*

Le besoin estimé sur le Département est de 18/20 sessions mensuelles, sessions qui seront organisées dans un premier temps sur les chefs lieu d'arrondissement. (15 personnes par sessions – 2 sessions par journée)

L'évolution proposée porte sur la création d'une cellule de coordonnateurs de session d'orientation du RSA : cellule composée de 3 nouveaux postes d'assistants socio-éducatifs dont le lieu d'exercice couvrira l'ensemble du département.

Ils seront chargés notamment d'organiser les sessions, de l'animation des informations collectives, de coordonner les sessions, recueillir les dates de rendez-vous avec le référent unique et informer l'usager, pour cela 3 postes d'assistants socio-éducatifs sont créés. A ce titre, l'administration précise "missions nouvelles = personnes nouvelles".

La FSU s'est abstenue (cette évolution permettra t-elle de répondre réellement aux besoins, pour le moment il ne s'agit que d'estimations, quels seront les moyens donnés par l'administration si les besoins > à l'estimation)

### Evaluation des non-titulaires

Ce point avait déjà été évoqué lors de la séance du 11 décembre 2008, au cours de laquelle il avait été demandé que soit instituée une voie de recours.

Chose faite aujourd'hui : l'agent non titulaire, concerné par cette évaluation, pourra former auprès du Président de la CAP un recours.

Attention toutefois, on ne peut pas parler de CAP (CAP = personnels titulaires), il doit s'agir d'une commission dont la composition peut être identique à la CAP.

La FSU a voté pour.

### Questions diverses

#### Personnels des collègues : accès à l'intranet

La FSU informe l'administration que les agents en fonction au sein des établissements scolaires n'ont toujours pas accès à l'intranet du Département.

L'administration s'engage à faire le nécessaire.

A suivre.

#### Prestations d'action sociale

La FSU demande où en est la transmission aux agents des collègues des différentes prestations d'action sociale.

L'administration précise que la transmission va être faite mais qu'il faut

laisser un peu de temps à l'agent, nouvellement arrivé, chargé de la communication au sein de la DRH.

#### Personnels collègues : absence de référence conseil général

La FSU fait remarquer à l'administration que les agents des établissements scolaires ne savent pas à qui s'adresser : DRH ou service éducation.

L'administration reconnaît l'absence d'un référent conseil général, ce point devrait pouvoir trouver réponse avec le plan de modernisation.

A suivre.

#### Mise à disposition des organisations syndicales représentatives de locaux à usage de bureaux

La FSU a pris bonne note du projet présenté lors du CTP du 20 mars 2009, à savoir implantation de locaux syndicaux qui se situeront sur l'ancien site de la base aérienne 122, avec un

emménagement prévu à l'automne. Dans l'attente de pouvoir disposer de ces locaux, la FSU demande à l'administration de lui mettre à disposition, à titre provisoire, un bureau ou une salle avec un ordinateur et un téléphone : équipements nécessaire à l'accomplissement de nos missions.

L'administration s'engage à nous trouver un local provisoire.

A suivre...

#### Plan de modernisation

Les agents s'interrogent, certains ont été informés par leur hiérarchie, d'autres pas du tout.

Problème de communication, démarche participative ?

L'administration confirme ce problème de communication et met en avant un problème de management.

Plan de modernisation sera présenté le 10 juillet 2009.

A suivre...



**BULLETIN D'ADHESION au S.D.U. CLIAS 28 - FSU**



Madame  Mademoiselle  Monsieur  NOM ..... Prénom ..... Date de nais. : | | | | | |  
 Adresse ..... Code postal ..... Ville.....  
 Mail .....  
 Collectivité ..... Service ..... Catégorie ..... Grade ou emploi .....

J'adhère au SDU CLIAS 28 à dater du (1) | | | | | |  
 Ma cotisation mensuelle sera calculée sur la base de 0,6 % du salaire annuel net qui est de : ..... € divisé par 12. (2)

Mon paiement automatisé aura lieu tous les ..... mois (la périodicité est de 2 ou 3 mois). (joindre le Relevé d'identité bancaire ou Postal)

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre au SDU CLIAS 28 d'organiser l'action, d'informer, de consulter ses adhérents. Ces informations sont aussi communiquées au SNU-CLIAS et à la Fédération Syndicale Unitaire. Elles ne peuvent être communiquées à l'extérieur pour des opérations commerciales ou publicitaires.

Chaque adhérent a le droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

Date ..... Signature .....

**Bulletin à envoyer au :**  
**SYNDICAT SDU CLIAS FSU 28**  
 3 rue Louis Blériot, BP 81 125 CHAMPHOL  
 28304 Mainvilliers cedex  
 sdu.clias-FSU28@orange.fr



**Prélèvement**

**DEMANDE DE PRELEVEMENT**

Je propose un prélèvement par virement pour le paiement de ma part à régler à partir de la date indiquée ci-dessous.

NOM, PRENOM, ADRESSE DU CLIENT ..... Prénom : .....

IBAN SOCIAL : .....

ADRESSE :  
 N° .....  
 Rue .....  
 Code postal ..... Ville .....

COMPTE A DEBITER  
 ACTUEL :  
 Compte bancaire .....  
 CCP CENTRE .....  
 Compte d'épargne .....  
 N° .....  
 Code postal .....  
 Ville .....

ORGANISME EMETTEUR  
 IBAN SOCIAL :  
 ADRESSE :  
 N° .....  
 Rue .....  
 Code postal ..... Ville .....

NATURE ET REPRESENTATION DE LA REDVIRANCE :

COMPTE A CREDITER  
 COMPTE N° ..... pour un montant de ..... €  
 à prélever tous les .....  
 à prélever le .....  
 à prélever le .....  
 à prélever le .....

Autorisation de prélèvement :  
 Je soussigné(e) autorise le ..... à effectuer des prélèvements sur mon compte bancaire n° ..... à partir du .....  
 Le .....  
 Signature : .....